



## Recommandation de sécurité No. 111

<b>Date de la publication</b>	02.03.2017
<b>No. reg. du rapport final</b>	2014081301
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le 13 août 2014 à 12 h 18, entre Tiefencastel et Thusis, un glissement de terrain a touché le train RE 1136 Saint-Moritz– Coire du Chemin de fer rhétique (RhB) et l'a fait dérailler. L'une des voitures a fait une chute d'env. 20 m en contrebas dans le ravin, où elle a été retenue par des arbres. Sur les quelque 150 passagers qui se trouvaient à bord, huit ont été grièvement blessés et huit autres légèrement. L'une des personnes grièvement touchées a succombé à ses blessures neuf jours après l'événement. Les infrastructures et le matériel roulant ont subi des dommages matériels considérables.</p> <p>Des habillages du plafond sont tombés au sol dans le compartiment voyageurs de la voiture tombée dans le ravin. Le revêtement du plafond est en aluminium et présente en partie des bords coupants ainsi qu'une masse de 6 kg. Il est maintenu aux parois de la voiture par des clips de fixation. Lors d'accidents de train (collision, déraillement), ces habillages peuvent facilement se détacher de leurs fixations, tomber dans le compartiment voyageurs et blesser les passagers.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	L'OFT devrait vérifier les prescriptions concernant la fixation des revêtements à l'intérieur des wagons voyageurs et les adapter si nécessaire, de façon que ces éléments ne puissent pas se détacher en cas d'importantes secousses.
<b>Destinataire</b>	Bundesamt für Verkehr
<b>Etat de l'implémentation</b>	Mis en œuvre. Dans le cadre de la révision de DE-OCF, l'Office fédéral des transports (OFT) a examiné et constaté que les spécifications relatives à la fixation des composants et des accessoires figurent dans la norme SN EN 12663-1 et sont également applicables aux compartiments voyageurs.
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<a href="#">Schlussbericht</a>